



MD Fiche signalétique

The Armor All/STP Products Company

44 Old Ridgebury Road

Suite 300

Danbury, CT 06810

Tél. : 1 203 205-2900

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Aérosol/Recharge de dégraissant STP®

Partie responsable : The Armor All/STP Products Company
44 Old Ridgebury Road
Suite 300
Danbury, CT 06810

Nº de téléphone pour information : +1 203 205-2900

Nº de téléphone d'urgence :

Pour une urgence médicale, faites le 1-866-949-6465 ou le 1-303-389-1332 (à l'extérieur des É.-U. et du Canada)

Pour une urgence en transport, faites le 1-800-424-9300 (Chemtrec) ou le 1-703-527-3887 à l'extérieur des É.-U. et du Canada (appel à frais virés)

Date de préparation de la FS : 04/11/2016

Utilisation et utilisation déconseillée du produit : Produit de nettoyage automobile – pour l'utilisation du consommateur

2. Identification des dangers

Remarque : Ce produit est un produit de consommation et est étiqueté conformément à la réglementation de l'U.S. Consumer Product Safety Commission et non pas aux règlements de l'OSHA. Les exigences relatives à l'étiquetage des produits de consommation ont préséance sur les exigences d'étiquetage de l'OSHA, de sorte que l'étiquette du produit ne comporte aucun élément d'étiquetage de l'OSHA illustré ci-dessous dans la FDS.

Classification SGH :

Physique :	Santé :
Non dangereux	Irritation oculaire — Catégorie 1 Irritation cutanée — Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH :



DANGER!

Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Expressions de précaution

Se laver la peau exposée soigneusement après manipulation.

Porter une protection oculaire et des gants protecteurs.

CONTACT OCULAIRE : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, le cas échéant, s'il est possible de le faire.

Poursuivre le rinçage.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.



MD Fiche signalétique

The Armor All/STP Products Company

44 Old Ridgebury Road

Suite 300

Danbury, CT 06810

Tél. : 1 203 205-2900

CONTACT CUTANÉ : Laver à grande eau et au savon.
En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.

Dangers non classés ailleurs : Aucun

3. Composition/information sur les composants

Composant	CAS Nº	Quantité
Éther monobutylique du diéthylèneglycol	112-34-5	< 3 %
Alcools éthoxylés	66455-15-0	< 2 %
Éther monohexylique de l'éthylèneglycol	112-25-4	< 2 %

L'identité spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition constituent un secret industriel.

4. Premiers soins

Par inhalation : Si des symptômes d'exposition se manifestent, transporter la personne à l'extérieur. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Contact cutané : Laver à grande eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.

Contact oculaire : Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 20 minutes en tenant les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un médecin.

Par ingestion : Ne pas faire vomir, sauf sur indication d'un médecin ou d'un professionnel de la santé. Si la victime est parfaitement consciente, lui demander de se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente ou somnolente.

Symptômes les plus importants : Provoque une irritation cutanée. Cause une grave irritation des yeux accompagnée des dommages possibles. L'inhalation du brouillard peut causer une légère irritation respiratoire. L'ingestion cause une irritation gastro-intestinale.

Indication quant à la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial : Une prise en charge médicale immédiate est nécessaire en cas de contact direct avec les yeux.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés) : Utiliser tout moyen qui convient pour éteindre un incendie à proximité. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau.

Dangers spécifiques du produit : Les récipients fermés peuvent éclater s'ils sont exposés à des chaleurs extrêmes. Peut dégager des oxydes de carbone en cas d'incendie.

Techniques spéciales de lutte contre les incendies : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection complets pour éteindre les feux dans les secteurs où des produits chimiques sont utilisés ou stockés.



MD Fiche signalétique

The Armor All/STP Products Company

44 Old Ridgebury Road

Suite 300

Danbury, CT 06810

Tél. : 1 203 205-2900

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence : Évacuer la zone de déversement et tenir le personnel non protégé à l'écart. Porter des vêtements et de l'équipement de protection appropriés comme l'indique la section 8.

Précautions relatives à l'environnement : Signaler les déversements, conformément aux réglementations locale et nationale. Éviter le ruissellement dans les égouts pluviaux et les cours d'eau.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Absorber avec une matière inerte. Recueillir dans des récipients appropriés pour l'élimination. Rincer le secteur à l'eau.

7. Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Empêcher le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter d'inhaler le brouillard ou les vapeurs. Utiliser uniquement avec de l'équipement de protection approprié. Nettoyer les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Bien se laver après manipulation et avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas couper, souder ou percer les contenants, même s'ils sont vides. Ne pas réutiliser les récipients vides.

Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles :

Protéger les contenants contre tout dommage matériel. Entreposer dans un endroit frais et bien aéré, à l'écart des acides forts, des bases, des oxydants et des autres matières incompatibles.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Directives en cas d'exposition :

PRODUIT CHIMIQUE	LIMITE D'EXPOSITION
Éther monobutylique du diéthylèneglycol	10 ppm MPT ACGIH VLE (fraction inhalable et vapeur)
Alcools éthoxylés	Non établi
Éther monohexylique de l'éthylèneglycol	20 ppm MPT recommandé par le fabricant

Mesures de contrôle techniques appropriées : Une ventilation générale devrait convenir à une utilisation normale.

Équipement de protection individuelle

Équipement de protection respiratoire : Une bonne ventilation générale (équivalente à l'extérieur) devrait être suffisante dans des conditions normales. Dans le cas d'une utilisation du produit où les limites d'exposition risquent d'être excédées, utiliser un appareil de protection respiratoire (masque) homologué par NIOSH et une protection oculaire adéquate. La sélection d'une protection respiratoire dépend du type de contaminant, de sa forme et de sa concentration. Sélectionner l'équipement conformément à la norme OSHA 1910.134, aux règlements applicables, ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Gants : Le port de gants imperméables en caoutchouc, en néoprène ou en nitrile est recommandé.

Protection oculaire : Porter des lunettes de sécurité contre les produits chimiques en cas de risque de contact oculaire.



Autre équipement ou vêtement de protection : Utiliser des vêtements protecteurs, le cas échéant, pour éviter le contact avec la peau.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence et odeur : Liquide incolore transparent dégageant une odeur de citron.

État physique : Liquide.	Seuil olfactif : Non déterminé
pH : 5-7	Densité : 1,0
Point initial d'ébullition/plage : Non déterminé	Pression de vapeur : Non déterminé
Point de fusion/de congélation : Non déterminé	Densité de vapeur : Non déterminé
Solubilité dans l'eau : Complet	Pourcentage de volatilité : > 90 %
Viscosité : Non déterminé	Vitesse d'évaporation : Non déterminé
Coefficient de répartition eau/huile : Non déterminé	Contenu en COV : Non disponible
Point d'éclair : > 104 °C (> 220 °F)	Température de combustion spontanée : Non déterminé
Température de décomposition : Non disponible	Limites d'inflammabilité : LIE : Sans objet LSE : Sans objet
Inflammabilité (solide, gazeux) : Sans objet	

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Habituellement non réactif

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales d'entreposage et de manutention.

Risques de réactions dangereuses : Aucun connu.

Conditions à éviter : Aucune connue.

Matériaux incompatibles : Acides forts, bases, oxydants et autres matières incompatibles.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone

11. Données toxicologiques

Dangers aigus :

Par inhalation : Le brouillard et les vapeurs peuvent causer une irritation aux yeux, aux membranes muqueuses et aux voies respiratoires supérieures.

Contact cutané : Cause de l'irritation.

Contact oculaire : Cause une grave irritation des yeux. Une irritation oculaire est possible.

Par ingestion : Cause des troubles gastro-intestinaux et une irritation gastro-intestinale.

Effets chroniques : L'éther monobutylique du diéthylèneglycol a causé des effets indésirables dans le sang, le foie et les reins dans des études menées sur des animaux de laboratoire. Éther monohexylique de l'éthylèneglycol : dans des documents similaires tirés d'études menées sur des animaux de laboratoire, des effets sur la reproduction ont été observés qu'à des doses qui ont produit une toxicité importante chez les animaux parents.

Inscription aux listes de carcinogénicité : Aucun des composants n'est inscrit aux listes des substances cancérogènes ou potentiellement cancérogènes du CIRC, du NTP, de l'ACGIH ou de l'OSHA.

**Valeurs de toxicité aiguë :**

ETA du produit :	DL50 orale >2 000 mg/kg DL50 cutanée >2 000 mg/kg
Éther monobutylique du diéthylèneglycol :	DL50 orale chez le rat : 5 660 mg/kg DL50 cutanée chez le lapin : 2 700 mg/kg
Alcools éthoxylés :	DL50 orale chez le rat : 2 000 à 5 000 mg/kg DL50 dermique chez le lapin : > 2 000 mg/kg
Éther monohexylique de l'éthylèneglycol :	DL50 orale chez le rat : 738 mg/kg DL50 cutanée chez le lapin : 757 mg/kg CL0 chez le rat par inhalation > 0,787 mg/l/6 h (Concentration maximum pouvant être atteinte. Aucune mortalité).

12. Données écologiques**Écotoxicologie :**

Éther monobutylique du diéthylèneglycol :	CL50 Lepomis macrochirus (craquet arlequin) 1 300 mg/l/96 h
Métasilicate de sodium :	CL50 Brachydanio rerio 210 mg/l/96 h
Éther monohexylique de l'éthylèneglycol :	CL50 Pimephales promelas (vairon à grosse tête) 140 mg/l/96 h CE50 Daphnia magna (cladocère) 145 mg/l/48 h

Persistante et dégradabilité :

Éther monobutylique du diéthylèneglycol :	Facilement biodégradable
Alcools éthoxylés :	60 % en 28 jours.
Éther monohexylique de l'éthylèneglycol :	Facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation :

Éther monobutylique du diéthylèneglycol : est faible	Le potentiel de bioconcentration dans les organismes aquatiques
Éther monohexylique de l'éthylèneglycol : est faible	Le potentiel de bioconcentration dans les organismes aquatiques

Mobilité dans le sol :

Éther monobutylique du diéthylèneglycol :	Doit avoir une très grande mobilité dans le sol
Éther monohexylique de l'éthylèneglycol :	Doit avoir une très grande mobilité dans le sol

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.**13. Données sur l'élimination**

Éliminer conformément aux réglementations des autorités locale, provinciale et fédérale.

14. Informations relatives au transport**Description des matières dangereuses selon le département des Transports (DOT) :** Non réglementé**Description des matières dangereuses pour le TMD au Canada :** Non réglementé



MD Fiche signalétique

The Armor All/STP Products Company

44 Old Ridgebury Road

Suite 300

Danbury, CT 06810

Tél. : 1 203 205-2900

Description des marchandises dangereuses selon le code IMDG : Non réglementé

15. Informations sur la réglementation

États-Unis :

INVENTAIRE TSCA DE L'EPA: Tous les composants de ce produit sont inscrits sur l'inventaire des substances chimiques du Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA, Section 103 : Ce produit n'a pas de QD. De nombreux États ont des exigences de déclaration des déversements plus strictes. Déclarer les déversements conformément aux exigences des réglementations fédérale, provinciale et locale.

Catégorie de danger sous SARA (311/312) : Aigu pour la santé

SARA 313 : Ce produit contient les produits chimiques ci-dessous qui sont assujettis aux exigences de déclaration annuelle de libération en vertu du SARA Titre III, Section 313 (40 CFR 372) :

Éther monobutylique du diéthyléneglycol (composé d'éther glycolique)
Éther monohexylique du diéthyléneglycol (composé d'éther glycolique)

Canada :

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances du Canada.

16. Autres informations

Classement NFPA (NFPA 704) :

Santé : 3

Incendie : 0

Instabilité : 0

Classement HMIS :

Santé : 3

Incendie : 0

Risque matériel : 0

DATE DE LA VERSION COURANTE : 04/11/2016

SOMMAIRE DE LA RÉVISION : Nouvelle FS

DATE DE LA VERSION PRÉCÉDENTE : S. O.

LES DONNÉES FOURNIES SONT DESTINÉES UNIQUEMENT À UNE UTILISATION DANS UN CONTEXTE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL.